

## CP - Restrictions de circulation dans le cadre du marathon de Colmar

**Le marathon de Colmar, organisé par l'association « Courir Solidaire », se déroule le samedi 20 et le dimanche 21 septembre 2025. Des restrictions de stationnement et de circulation seront mises en place, dans Colmar, pour la bonne tenue de cette manifestation sportive et familiale. Nous vous remercions pour votre compréhension.**

Dans le cadre de l'installation du « Village du Marathon » sur la place Rapp et lors de son démontage, l'accès des véhicules devra impérativement se faire par l'avenue de la Marne.

### **Restrictions de stationnement**

**Du jeudi 18 septembre 2025 à partir de 08h00 au lundi 22 septembre 2025 jusqu'à la fin du démontage des installations,** le stationnement des véhicules sera interdit et gênant :

- Avenue de la Marne côté Ouest sur 16 emplacements.

**Du samedi 20 septembre 2025 à partir de 08h00 au dimanche 21 septembre 2025 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive et des animations prévues,** le stationnement des véhicules sera interdit et gênant :

- Sur le parking rue Bruat en face de la Préfecture ;
- Rue Bruat : côté Nord et côté Sud du tronçon compris entre l'avenue de la République et la rue de la Gare sur 4 emplacements de stationnement avant le croisement avec la rue de la Gare. Pour permettre la giration des bus.
- Rue de la Gare : 2 emplacements côté Est après le croisement avec la rue Bruat et 1 emplacement côté Ouest à hauteur du débouché de la rue Bruat ;
- Avenue de la Marne entre la rue Edighoffen et la rue Bruat.

**Du samedi 20 septembre 2025 à partir de 15h au dimanche 21 septembre 2025 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive et des animations prévues,** le stationnement des véhicules sera interdit et gênant :

- Avenue de la République ;
- Rue Edighoffen ;
- Rue Stanislas : entre la rue Kléber et la rue Roesselmann ;
- Place Sainte Catherine ;
- Rue Camille Schlumberger ;

- Rue du Val St Grégoire ;
- Rue du Logelbach.

**Du jeudi 18 septembre 2025 à partir de 06h00 au lundi 22 septembre 2025 jusqu'à la fin de l'épreuve sportive**, des animations prévues et jusqu'à la fin du démontage des installations, le stationnement des véhicules sera interdit et gênant :

- Sur 6 emplacements, rue du Val St Grégoire côté Nord.

### **Restrictions de circulation**

**Le dimanche 21 septembre 2025 à partir de 7h jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, la circulation de tous les véhicules, des cyclistes et la déambulation des piétons seront interdites** dans les voies de circulation suivantes empruntées par le circuit sur le ban colmarien, à l'exception des véhicules autorisés par les organisateurs :

- Avenue de la République (y compris l'entrée et la sortie du parking Rapp)
- Rue Kléber ;
- Rue des Bains ;
- Rue d'Unterlinden ;
- Route d'Ingersheim entre Roesselmann et Bagatelle (dans les 2 sens de circulation) ; · Rue de la Bagatelle tronçon entre la route d'Ingersheim et la rue du Weibelambach ;
- Rue du Weibelambach ;
- Rue des Vignes ;
- Rue de la Mittelharth ;
- V.C. n°135 dite chemin de la Mittelharth ;
- V.C. n°170 dite Straubach-Weg;
- V.C n° 167 Besenreiser-Weg;
- V.C. n°161 dite Ingersheimer-Weg;
- V.C n°190 Giessuebel-Weg;
- V .C n° 133 Oberharth; · Rue Stanislas ;
- Place Jean De Lattre de Tassigny RD 514 ;
- Avenue du Général De Gaulle tronçon entre la rue Stanislas et le haut du pont Avenue du Général de Gaulle ; ·
- Rue du Val Saint-Grégoire ;
- Rue du Logelbach ;
- Allée Camille Levrel ;
- Rue Bruat ;
- Rue Camille Schlumberger entre rue de Verdun et Bruat ;
- Rue de Verdun entre rue des Nénuphars et rue Camille Schlumberger ;
- Rue des Nénuphars ;
- V.C. 11°263 Lauch-Werb ;
- Spccklesmatt-Weg ;
- Rue Michelet ;
- V.C n°278 Haute Digue Thurweb.

**Le dimanche 21 septembre 2025 à partir de 7h jusqu'à la fin de l'épreuve sportive**, la rue Nesslé et la rue Edouard Richard, ainsi que toutes les voies entrées/sorties de parking débouchant sur les rues ou chaussées mentionnées ci-dessus seront **mises en impasse**. Des signaleurs seront positionnés à toutes les intersections et certains carrefours seront gérés par des agents de police et/ou

des agents de la Brigade Verte.

**Le dimanche 21 septembre 2025 à partir de 7h jusqu'à la fin de l'épreuve sportive**, deux points de cisaillement seront mis en place croisement :

- Rue chweitzer et rue du Pont Rouge ;
- Rue de Verdun et rue Henner.

**Le dimanche 21 septembre 2025 à partir de 7h jusqu'à la fin de l'épreuve sportive**, à la diligence des services de police, la rue Edighoffen sera **mise en double sens de circulation**.

**Le dimanche 21 septembre 2025 à partir de 7h jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, la circulation sera interdite :**

- Rue du Florimont portion entre la rue du Val St Grégoire et le pont de la Gare. dans le sens Sud/Nord ;
- Avenue du Général de Gaulle portion entre l'avenue de la Liberté et la place Jean de Lattre de Tassigny ;
- Avenue Jean De Lattre de Tassigny dans le sens Sud vers Nord à partir du n°35.

**Le dimanche 21 septembre 2025 à partir de 7h jusqu'à la fin de l'épreuve sportive, les entrées et sorties du parking Rapp seront fermées.**

Il est rappelé qu'en toutes circonstances, le public et les conducteurs des voitures devront donner suite aux injonctions des services de Police qui pourront prendre toutes mesures utiles pour faciliter le déroulement normal des courses et du trafic.

**Retrouvez toutes les informations relatives aux [restrictions de stationnement et de circulation à l'occasion du marathon de Colmar](#) sur [Colmar.fr](#).**

**CONTACT PRESSE**

Cécile Walschaerts - Attachée de presse  
Ville de Colmar - Colmar Agglomération  
03 89 20 68 83  
cecile.walschaerts@colmar.fr

colmar.fr